

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION
Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71
mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-sept, le huit du mois de février, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation du 30 janvier 2018, et sous la présidence de Monsieur ROY Louis, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BERNARD Jean-Michel, DURAND Brice, DURANTON Patrice, GONNET Martial, MOIROUD Sandrine PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick.

EXCUSES : BRISON Sophie, CHAPELIER Gilles, GAGET Stéphanie LALO Ludovic, MASSAT Véronique.

POUVOIRS :

BRISON Sophie donne pouvoir à PERRIN Alain,
GAGET Stéphanie donne pouvoir à DURANTON Patrice,
LALO Ludovic donne pouvoir à ARMANET Pascal.

Secrétaire de séance : MOIROUD Sandrine.

SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI)

TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – ABORDS DE L'ECOLE (délibération n°2018-01)

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Collectivité : Commune de St-Agnin Sur Bion,

Opération n° 18-002-351 : EP – Abords de l'école.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 31.494 euros,
- le montant total des financements externes s'élève à 28.845 euros,
- la participation aux frais du SEDI s'élève à 150 euros,
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 2.500 euros.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 31.494 euros,

Financements externes : 28.845 euros,

Participation prévisionnelle : 2.650 euros (frais SEDI + contribution aux investissements),

- PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 150 euros,
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 2.500 euros.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

AVENANT N°5 DU 18 DECEMBRE 2017 A LA CONVENTION DU 7 MAI 2012 RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU (délibération n°2018-02)

En référence à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 7 mai 2012, il était précisé que celle-ci serait

recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au Centre Médico-Scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé :

- le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2016/2017 (état transmis par le Centre Médico-Scolaire) est de : 18.218 élèves,
- le montant total des frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2016 est de 10.278 euros. La participation financière est donc de 0,56 euros par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 5 du 18 décembre 2017 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu,
- D'AUTORISER le Maire, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, un adjoint pris dans l'ordre du tableau ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE à l'unanimité des voix la proposition,
- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la contribution aux charges énoncées pour 137 enfants, soit 76,72 euros.

NOMBRE D'ADJOINTS APRES DEMISSION DU 4EME ADJOINT (délibération n°2018-03)

Le Maire présente le courrier de démission de MASSAT Véronique au 1^{er} février 2018 de sa fonction de 4^{ème} adjointe pour raison de santé, qui conserve sa fonction de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas remplacer le 4^{ème} Adjoint,
- MODIFIE le nombre d'adjoint qui sera de 3.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) MODIFICATION DES DELEGUES (délibération n°2018-04)

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 mars 2014 désignant les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) soit :

- délégué titulaire : Monsieur ROY Louis,
- délégué suppléant : Monsieur DURAND Brice.

Le Maire propose de changer les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE :

- délégué titulaire : Monsieur DURAND Brice,
- délégué suppléant : Monsieur ARMANET Pascal.

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10028 (a)

lieudit Louizin – parcelle A n° 152

Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10029 (a)

lieudit Biesseray – parcelle A n° 675

Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10030 (a)

lieudit Verchères – parcelle A n° 804

Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10031 (a)

lieudit Verchères – parcelles A n° 67 et 70 et 72

Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10032 (a)
lieudit Les Prairies – parcelle B n° 1246
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10033 (a)
lieudit Les Rives – parcelle B n° 553
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10034 (a)
lieudit Le Rafour – parcelle A n° 915
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10035 (a)
lieudit Les Prairies – parcelles B n° 55 et 56 et 57 et 66 et 67 et 68 et 69
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10036 (a)
lieudit Le Pion – parcelles B n° 16 et 17 et 18
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 17 10037 (a)
lieudit Le Rafour – parcelles B n° 536 et 537 et 538
Pour information. Propriété Morel Magali/succession Muet Denise

SARL URBA RHONE, Cabinet d'Architecture : CU 038351 17 10038 (a)
17 A rue du Boutat – parcelle A n° 1094
Pour information. Propriété Ernoult Christophe/Orellana Corinne

Maître SOLLIER Christian, Notaire : CU 038351 18 10001(a)
28 impasse des Acacias - lieudit L'Orme – parcelles C n° 369 et 370
Pour information. Propriété Cochard Florent et Virginie

SARL URBA RHONE, Cabinet d'Urbanisme : CU 038351 18 10002 (a)
280 rue les Vernes - lieudit Pré Bachat – parcelles B n° 296 et 297 et 300 et 301 et 302 et 303 et 305
Pour information. Propriété Arnaud Daniel

Maîtres COSTES Jean-Louis et LAYDERNIER Marie-Christine, Notaires associés : CU 038351 18 10003 (a)
Lieudit L'Orme – parcelles C n° 390 et 391 et 402 et 408 et 409 et 410 et 847
Pour information. Propriété Morel Marinette

DEMANDES DE DECLARATIONS PREALABLES

DURAND Eric : DP 038351 17 10032
351 route des Trappes – parcelles C n° 317 et 316 et 315 et 298
Piscine.

JOSSERAND Frédéric : DP 038351 18 10001
141 J rue du Chatenay – lotissement Les Côteaux du Chatenay II - parcelle B n° 1583
Clôture.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

STANZER Olivier / BURLET Nelly : PC 038351 17 10013

Rue du Chatenay - lotissement Les Côteaux du Chatenay II - parcelles B n° 1553 et 1555 et 1563

Construction d'une maison d'habitation.

QUESTIONS DIVERSES

Extension de l'école : assurance dommage ouvrage

Des devis comparatifs seront demandés.

Ecole

Présentation du courrier des services de l'Education Nationale qui nous informe du retrait d'un poste en maternelle pour la rentrée de septembre 2018 et du courrier du Maire notifiant son désaccord suite à une augmentation prévisionnelle du nombre d'élèves.

Colis de personnes âgées

L'organisation pour la prochaine année sera revue, avec la participation des élus pour la commande et la distribution des colis. MOIROUD Sandrine se charge de récupérer de la documentation pour les tarifs.

Pré-diagnostic de la poste concernant la dénomination et la numérotation des voies

Pré-diagnostic de la poste concernant l'aide à la dénomination et la numérotation des voies afin de permettre l'accession à la fibre optique. La commune possède déjà une bonne qualité des adresses mais un rendez-vous sera pris afin d'apporter plus de précisions à ce diagnostic.

Foyer communal

RUET Daniel, architecte, doit contacter les entreprises prochainement afin d'établir des devis pour les travaux de mise aux normes des sanitaires.

Secrétariat de mairie

Proposition de changement d'horaire avec la fermeture le samedi matin. Le conseil municipal approuve cette nouvelle organisation à l'unanimité des membres présents.

Fin du conseil municipal à 23 heures 10.